



Prévention des incendies du Canada

Travailler avec les secteurs privé et public afin de promouvoir la sécurité-incendie par l'éducation

DANGER! ESSENCE

Ce que vous devriez savoir afin de prévenir des explosions ou des incendies causés par les vapeurs d'essence.

L'essence peut être plus dangereuse que la dynamite, parce que les vapeurs explosives émises par l'essence sont invisibles. De plus, la dynamite n'explorerait pas à des températures élevées, mais les vapeurs d'essence s'enflamment facilement, même à des températures peu élevées. La vapeur d'essence est plus pesante que l'air. Elle plonge donc vers le sol où elle peut établir le contact avec des étincelles de moteurs électriques, de chauffe-eau, de moteurs de fournaies et d'interrupteurs. Des étincelles ou des flammes peuvent enflammer les vapeurs même si celles-ci sont loin de la source.

Les vapeurs d'essence sont :

- invisibles
- explosives
- inflammables.

D'après la législation en vigueur, l'essence doit être entreposée dans des récipients sécuritaires approuvés par une agence gouvernementale connue et certifiée. Les étiquettes fournies par ces agences doivent être fixées sur ces récipients en évidence. Il faut toutefois prendre les mesures sécuritaires nécessaires même si ces récipients sont à l'épreuve d'écoulements. On doit nettoyer les écoulements d'essence immédiatement.

Toute personne qui utilise ou entrepose de l'essence devrait avoir un extincteur d'incendie de Classe B à la portée de la main. Cet extincteur fut construit dans le but d'éteindre les incendies causés par l'essence ou autre liquide inflammable.

L'essence peut s'enflammer – et exploser.

- Ne **JAMAIS** emmagasiner l'essence au sous-sol, dans des fosses ou autre endroit restreint. L'essence doit être emmagasinée dans des endroits bien aérés, loin des sources inflammables et approuvés par le Code national de prévention des incendies du Canada.
- Ne **JAMAIS** emmagasiner l'essence dans des récipients de verre ou de métal qui ont des matières plastiques, ou dans des récipients plastiques non certifiés à cet usage. Transportez l'essence dans des récipients portatifs certifiés.
- Ne **JAMAIS** fumer près de l'essence ou autre liquide inflammable.
- Ne **JAMAIS** allumer le bar-b-q avec l'essence ou l'utiliser comme nettoyant ou diluant.

En cas d'écoulement – sortez et demeurez à l'extérieur!

On **DOIT** éloigner les gens immédiatement.

On **DOIT** ouvrir les portes et fenêtres pour aérer l'endroit.

On **DOIT** se rendre chez un voisin avant d'appeler le service d'incendie.

On **NE DOIT PAS** téléphoner de chez soi.

On **NE DOIT PAS** manipuler les interrupteurs ou autre appareil qui peut causer des étincelles.

On **NE DOIT PAS** faire manoeuvrer les appareils électriques.

On **NE DOIT PAS** se servir d'allumettes ou de briquets. On **DOIT** éteindre les cigarettes immédiatement.

On **NE DOIT PAS** retourner à l'endroit avant l'élimination du risque.

Appelez le service d'incendie de votre localité si vous avez des questions concernant l'entreposage sécuritaire et l'usage de l'essence.